

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 23 mars 2023
(salle des fêtes - Bœsenbiesen)

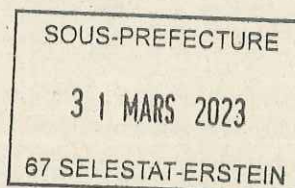
⇒ Membres en exercice : 51
 ⇒ Présents ou remplacés : 32

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24
 ⇒ Procurations : 13

FINANCES

Objet : 2023-II-2 - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2023

Rapport n°1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président



I. RAPPORT

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 23 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2022, le budget primitif pour l'année 2023 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 1 124 165,12 €, correspondant à :

- Contributions syndicales : 400 911,27 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du P.E.T.R. aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, coopération transfrontalière, transition énergétique, service d'accompagnement à la rénovation énergétique (hors communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du P.E.T.R.) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2022, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2022 ;

	cdc du RIED DE Marckolsheim	cdc de SÉLESTAT	cdc du Val d'Argent	cdc de la Vallée de Villé
Population 2022	20 624	37 449	9 629	10 991
<i>proportion</i>	26,21 %	47,59 %	12,24 %	13,97 %
Bases d'imposition	51 652 654 €	73 198 650 €	19 482 771 €	18 178 663 €
<i>proportion</i>	31,78 %	45,04 %	11,99 %	11,19 %
Répartition contrib.	29,078 %	46,463 %	12,015 %	12,444 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (Projet alimentaire territorial, animation territoriale, et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaires, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2022, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2022 ;

	Cdc du RIED DE Marckolsheim	Cdc de SÉLESTAT	Cdc du VAL D'ARGENT	Cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	Cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2022	20 624	37 449	9 629	10 991	48 906
proportion	16,16 %	29,35 %	7,55 %	8,61 %	38,33 %
Bases d'imposition	51 652 654 €	73 198 650 €	19 482 771 €	18 178 663 €	82 845 653 €
proportion	21,05 %	29,83 %	7,94 %	7,41 %	33,77 %
Répartition contrib.	18,608 %	29,591 %	7,743 %	8,011 %	36,047 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de 366 148,94 euros, répartis comme suit :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : 105 084,84 €
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : 170 476,88 €
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : 44 453,94 €
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : 46 137,29 €

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera 34 762,33 € ;

- Subventions : 347 525 €

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (148 350 €), de la région GRAND EST (124 100 €), de la collectivité européenne d'ALSACE (19 475 €), de l'ADEME (45 600 €) et des PETR du PIÉMONT DES VOSGES et BRUCHE-MOSSIG (10 000 €) ;

- Amortissement des subventions d'investissement : 28 439 €
- Excédent cumulé de fonctionnement 2022 reporté en 2023 : 347 289,85 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 1 124 165,12 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 594 990,54 €
- Charges de personnel : 431 302,58 €
- Dépenses exceptionnelles : 50 000 €
- Dotation aux amortissements et provisions : 47 872 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 250 898,27 €, correspondant à :

- Amortissement des immobilisations : 47 872 €
- Excédent cumulé d'investissement 2022 reporté en 2023 : 203 026,87 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 250 898,27 €, se répartissant comme suit :

- Matériel informatique et bureautique : 10 000 €
- Dépenses d'équipements divers : 115 859,87 €
- Révision SCOT : 96 600 €
- Amortissement des subventions : 28 439 €

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 et l'affectation des résultats de clôture,

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 23 janvier 2023 ;

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 6 mars 2023

De se prononcer sur ces dispositions,

ARRETE le budget primitif du PETR pour l'année 2022, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1 124 165,12 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 124 165,12 €
- Recettes d'investissement : 250 898,87 €
- Dépenses d'investissement : 250 898,87 €

PRECISE que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;

DECIDE la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 366 148,94 €, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2022, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2022) :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : 105 080,84 €
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : 170 476,88 €
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : 44 453,94 €
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : 46 137,29 €

AUTORISE le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 34 762,33 €.

CHARGE le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Membres présents.

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs, Noëlle HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Philippe DESAINQUENTIN Yves DUSSOURD, Sylvie HIRTZ, Virginie MUHR, Philippe SCHEIBLING, Bernard SCHMITT, Marie-Odile UHLRERICH, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Alex JEHL, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu KLOTZ, Christophe KNOBLOCH, Mathieu LAUFFENBURGER, Noël SCHWEIN, Thomas GOETTEL MANN, Régine ORSATI, Nathalie ROUSSEL, Membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Olivier MORIS, Fabienne OBERLE, Monique HOULNE, Abel MANGEOLLE, Vincent GRISS, Membres suppléants,

Procurations

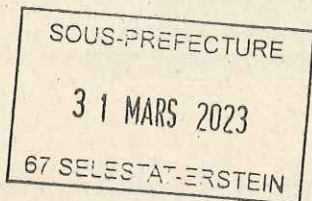
Monsieur Luc ADOTEH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Olivier MORIS ;
Madame Nadège HORNBECK, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe DESAINQUENTIN ;
Madame Tania SCHEUER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER ;
Monsieur Christian SCHLEIFER, membre titulaire, donne procuration à Madame Fabienne OBERLE ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Jean-Pierre PIELA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Bernard SCHMITT ;
Madame Catherine GREIGERT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Mathieu KLOTZ ;
Monsieur Frédéric PFLIGERSDOERFFER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Christophe KNOBLOCH ;
Monsieur Jean-Michel VOEGELI, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Michel BUTSCHA ;
Monsieur Jean-Luc FRECHARD, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Thomas GOETTEL MANN ;
Monsieur Éric FREYBURGER, membre titulaire, donne procuration à Madame Régine ORSATI ;
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Jean Marc BURRUS ;

Pour extrait conforme, Sélestat, le 23 mars 2023

Le secrétaire de Séance
Yvette WALSPURGER



Affiché le :



Le Président,
p/o le Directeur Général des Services
Philippe STEEGER

